

# TRAIT D'UNION

Sorignois n°13

Juillet 2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur,



SORIGNY, installée sur un peu plus de quatre mille hectares est avant tout une commune rurale mise en valeur par ses agriculteurs.

Quant au centre bourg, entretenu et valorisé par les services municipaux et ses habitants, il s'embellit de jour en jour ... Et je compte sur vous pour faire encore mieux.

Planter un arbre dans son jardin, une fleur, un rosier, une vivace devant sa maison ou en pied de mur sur le trottoir, contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie. Protéger et aménager les espaces naturels agricoles, les zones humides, les mares, les étangs et les paysages sont une priorité et nous travaillons en ce sens.

Les mares détruites par les travaux de la LGV seront recréées ailleurs. Les batraciens qui y vivent seront transférés. Le bois de l'Esturgeonnerie sur ISOPARC a été éclairci pour en faire une futaie. Le bassin de laminage sera approfondi cet été, puis paysagé. Il pourrait devenir un lieu propice à la détente ; quant au MARDEREAU il quitte peu à peu ses allures de fossé d'assainissement pour retrouver ses méandres d'autrefois.

Mais respecter notre cadre de vie c'est aussi réhabiliter notre patrimoine et observer des règles de civilité :

- ne pas tondre la pelouse à l'heure de la sieste,
- limiter les nuisances sonores,
- ne pas stationner sur les trottoirs,
- se conformer aux limitations de vitesse.

La circulation des transports internationaux sur la RD 910 dans la traversée du bourg est interdite.

Sur ce point nous avons enfin été entendu puisque depuis le 15 juin 2012, un arrêté préfectoral interdit la circulation des plus de 7,5 tonnes entre SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES et SORIGNY (sauf les dessertes locales).

Comme vous pouvez le constater la liste des recommandations et actions à mettre en place est longue et n'est pas exhaustive. Nous restons à votre écoute.

Travaillons tous ensemble au développement et à la vie de notre commune. L'aboutissement de ces projets permettra de vivre dans un environnement plus agréable.

Je ne terminerai pas sans remercier toute l'équipe de "TECHNO-SCÈNE" pour l'organisation du concert "SOLDAT LOUIS" ainsi que la troisième édition de la fête de la musique, ces manifestations ayant remporté un vif succès.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été.

Le Maire  
Alain ESNAULT



1 Avenue du 11 Novembre 1918



Jardin du Souvenir réalisé au cimetière,  
lieu de répartition des cendres et de recueillement  
pour les familles.

"Mémoire, tu fais l'histoire de ma vie".



Cour de la mairie après démolition

## BASSIN DE RETENUE DE LA RUE DES ÉCOLES

Le développement d'un territoire comme la commune de SORIGNY révèle des enjeux d'aménagement très divers. La gestion des eaux pluviales en est un.

C'est à la fois un **facteur de maîtrise du risque d'inondation**, mais aussi de préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques **contre les pollutions**.

L'eau de pluie n'est pas toujours la bienvenue. Surtout en milieu urbain où l'imperméabilisation croissante des sols, parkings, lotissements, routes provoque un ruissellement toujours plus important qui conduit à des inondations.

En raison du développement progressif de la commune de Sorigny et des insuffisances déjà repérées en matière d'évacuation des eaux pluviales, une étude hydraulique a été lancée au cours de l'année 2010.

Cette étude, actuellement en cours de réalisation, doit permettre d'établir un schéma global d'assainissement pluvial en concordance avec les perspectives de développement et les enjeux environnementaux.

Suite à de nombreux dysfonctionnements hydrauliques constatés dans la rue des Écoles, la Commune de SORIGNY envisage dès 2011 la réalisation du dossier de la loi sur l'eau.

Actuellement, l'ouvrage de retenue existant en amont de la rue des Écoles, n'a qu'un rôle hydraulique très limité. Tout d'abord, le fossé longeant l'ouvrage sur sa partie Est ne transite pas réellement par le bassin, et ne collecte donc pas véritablement les surfaces agricoles en amont.

L'exutoire de ce bassin de retenue est constitué par le réseau canalisé sous la rue des Écoles, avant de rejoindre le ruisseau du Mardereau.

Le bassin de retenue collecte trois bassins versants distincts, situés de part et d'autre de la RD 910. La surface globale desservie est de **197,5 ha**. Elle est essentiellement constituée de surfaces agricoles cultivées, de la RD 910, de quelques habitations et de voies communales.

Le bassin de type "à sec" fera l'objet d'un aménagement paysager. Il pourra par temps sec, avoir la vocation d'un **espace de détente** : terrain de jeux, parcours sportif.

Un **plan d'eau permanent** sera également créé au sein de cet espace. Il aura un volume d'environ **3 000 m<sup>3</sup>** (0,5 à 1,00 m de profondeur).

La réalisation du bassin en déblais avec des pentes de talus les plus faibles possible pour une meilleure intégration paysagère impose de gros volumes de terrassements en déblais.

Le bassin couvre une surface de 25 000 m<sup>2</sup> et permet de stocker 15 500 m<sup>3</sup> d'eau équivalents à une pluie de retour de 20 ans.

Les travaux sont prévus pour la période d'août et septembre. Un groupe "cadre de vie", composé d'administrés, a commencé à travailler sur l'aménagement paysager du bassin. Les plantations seront effectuées à l'automne.

### Qu'est ce qu'un bassin de retenue ?

Le bassin de retenue contient de l'eau en permanence en plus de recueillir temporairement les eaux pluviales.

Le bassin de retenue présente des avantages tant pour la quantité que pour la qualité des eaux pluviales. Ce bassin se remplit d'eaux pluviales et en évacue la plus grande partie sur plusieurs jours, revenant lentement à son niveau d'eau normal.

Une partie des eaux pluviales s'infiltre dans les sols sous-jacents et une autre partie s'évapore.

Le bassin de retenue aide à réduire les fréquents débits de pointe d'eaux d'orages, ce qui diminue les inondations en aval ainsi que l'affouillement et l'érosion des rives des cours d'eau. Ce bassin a une grande capacité de stockage, le débit de pointe est retardé.

Le bassin de retenue présente des avantages pour ce qui est de la qualité des eaux pluviales grâce à plusieurs mécanismes :

- la décantation gravitationnelle des particules en suspension,
- l'absorption de polluants par les plantes, les algues et les bactéries,
- la décomposition de certains polluants.

### Information

Donne terre de remblais et terre végétale lors de la construction du bassin de retenue de la rue des Écoles. Les frais de transport seront assurés par le demandeur. Si vous êtes intéressé, merci de contacter le responsable des services techniques au ☎ 06 20 20 34 37.



Photo du 17 décembre 2011

## EXTENSION ET RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

En juillet 2011, suite à un concours d'architecture le conseil municipal a choisi l'Atelier PERE architecture pour assurer les travaux de réhabilitation et extension de la mairie.

La mairie va donc connaître un nouvel élan. Deux caractéristiques sont à mettre en lumière : un bâtiment plus accessible et plus économe.

Les travaux de démolition de l'ancien hangar des pompiers qui ont eu lieu fin avril permettent de se rendre compte de l'important potentiel d'espace disponible pour cette extension. Suite à l'appel d'offre, le montant prévisionnel des travaux de l'opération est de 1 407 922 € TTC. La construction doit commencer mi-juillet pour une durée de 15 mois. C'est le lot gros œuvre maçonnerie qui ouvrira le chantier. L'opération sera subventionnée à hauteur de 40 000 € par l'État (DETR), de 60 000 € par la Communauté de Communes du Val de l'Indre, 500 000 € d'emprunt et le reste autofinancé.



Parallèlement, des aménagements aux abords de ce site sont réalisés :

- le déplacement de la cabine téléphonique,
- et l'installation des toilettes publiques gratuites.

# CADRE DE VIE

## LA CIRCULATION DES QUADS

Les espaces naturels ont une valeur patrimoniale pour les générations actuelles et futures. L'État et les collectivités territoriales, qui en sont les garants, en assurent la protection et la gestion.

Chacun jouit de paysages de qualité. Les agriculteurs, les chasseurs, les randonneurs, les touristes et les sportifs peuvent ainsi également exercer leurs activités sans détruire le milieu ou provoquer des conflits d'usage.

Parallèlement, le droit français consacre le principe de la liberté de circulation qui s'applique à tout possesseur de véhicule à moteur. Or, la pratique non réglementée du tout-terrain motorisé s'oppose à la conservation des milieux, à la préservation d'espèces animales et végétales et, de manière générale, à la protection des espaces naturels et des paysages, protection reconnue d'intérêt général par la loi de 1976 relative à la protection de la nature.

Les impacts des véhicules à moteur sur le milieu naturel sont multiples et non négligeables :

- érosion du sol,
- pollution de l'air,
- nuisances sonores : le bruit des véhicules constitue une gêne majeure pour les autres utilisateurs du milieu,
- atteintes écologiques : le passage de véhicules motorisés représente une nuisance importante pour la faune et la végétation, notamment pour les jeunes plants et ceux de petite taille.

C'est pourquoi en 1991, le législateur, motivé par la protection des espaces naturels, par la volonté de faire cesser les troubles causés aux autres utilisateurs du milieu, agriculteurs, éleveurs, résidents, randonneurs et de moraliser la fréquentation des espaces naturels, interdit la pratique du tout-terrain motorisé en dehors des voies et chemins.

La loi du 3 janvier 1991 renforce ainsi un dispositif juridique jusque là insuffisant et dote les autorités administratives, les Maires, de nouveaux pouvoirs de police.

Elle a été codifiée aux articles L.362-1 à L.362-8 du Code de l'Environnement.

La réglementation de la circulation des quads n'est pas explicitement envisagée dans la loi de 1991 car ces véhicules n'existaient pas à l'époque.

Concernant les quads immatriculés, c'est le même cas de figure que pour n'importe quel véhicule, que ce soit un 4x4 ou une voiture particulière conduite par "monsieur tout le monde" : la pratique à des fins de loisirs du quad est interdite hors route ouverte à la circulation publique.

Concernant les quads non immatriculés, ils ne peuvent rouler ni dans les espaces naturels, ni sur les routes ouvertes à la circulation publique. La pratique à des fins de loisirs de ces engins doit donc être cantonnée aux terrains aménagés officiellement autorisés spécifiquement à cet effet.

Les propriétaires ou leurs ayants droit peuvent circuler ou faire circuler des véhicules sur des terrains leur appartenant. Mais cette liberté est limitée à un usage normal à des fins privées par les propriétaires de leurs terrains, et elle exclut un usage collectif par des pratiquants de sports motorisés, qui nécessite des autorisations spécifiques. Ainsi, des propriétaires ne peuvent donner leur accord pour le passage d'engins motorisés sur leur terrain à des fins de loisir, car il faut dans ce cas l'autorisation du maire pour la création de terrains de sports motorisés.

De plus, cette liberté peut être restreinte par des réglementations locales prises par arrêté municipal ou préfectoral.



Suite à la destruction d'une partie de la zone humide "Les Hauts Arpents" par le passage de quads, la municipalité a pris un arrêté et va poser des panneaux informant l'interdiction des quads sur cet espace protégé reconnu au niveau départemental.

Art. 322-2 du code Pénal -

Destruction ou dégradation intentionnelle (le simple fait d'y circuler peut être considéré comme tel) soit : au maxi 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

## MODE D'EMPLOI DU DISQUE BLEU EUROPÉEN

Le décret du 19 octobre 2007 a modifié la réglementation du Code de la Route (article R 417-3) traitant de la durée de stationnement en introduisant un nouveau modèle de disque de contrôle.

Dès lors, **la durée forfaitaire de stationnement disparaît au profit d'une durée fixée par arrêté municipal.**

L'ancien disque comportait deux fenêtres – heure d'arrivée et heure de départ – avec une amplitude de stationnement figée. **Le disque bleu européen ne comporte qu'une seule fenêtre pour indiquer son heure d'arrivée.** Ce dispositif existe déjà dans d'autres pays d'Europe, d'où son nom.

### Comment dois-je utiliser mon disque ?

Votre disque de stationnement doit être apposé sur la face interne du pare-brise ou, à défaut, sur la partie avant du

véhicule, et ne présenter aucune publicité ou inscription sur sa face avant.

Le conducteur doit positionner la flèche du disque sur le trait qui suit celui du moment de son arrivée. Vous pouvez stationner au maximum 30 minutes sur la commune de SORIGNY à compter de ce moment.



Ces disques sont disponibles gratuitement au secrétariat pour les Sorignois et Sorignaises.

# CITOYENS À L'HONNEUR

## MÉDAILLES DU TRAVAIL

Voilà 20 ans, Christian LEBRETON et Hervé PAGÉ entraient dans les services municipaux en tant qu'agent d'entretien. Chacun d'entre eux a suivi son chemin et gravi un à un les échelons de leur grade.



**Christian LEBRETON** succéda à Henri BONNET, admis à la retraite.

Depuis l'origine jusqu'à encore aujourd'hui, le fauchage des bermes n'a pas de secret pour lui. Sur son tracteur il file le long de la centaine de kilomètres de voies du réseau communal. Pas toujours facile d'être synchrone avec les herbes folles dont la pousse suit le degré d'hygrométrie !

Ayant passé avec succès les tests psychotechniques, Christian LEBRETON fut successivement nommé conducteur spécialisé 1<sup>er</sup> niveau, adjoint technique et enfin adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

L'image de marque de Christian LEBRETON, c'est son éternelle bonne humeur et le sourire qui l'accompagne.

**Hervé PAGÉ** fut recruté pour remplacer Robert COURAUT partant à la retraite.

La gestion des espaces verts devenant une nécessité, des connaissances en horticulture furent alors exigées. D'autre part, sa formation dans les métiers de la plomberie et du chauffage, son engagement dans le Corps de Sapeurs Pompiers constituèrent des atouts non négligeables et non négligés. Son recrutement devint évident.

Depuis, grâce à lui et à ses collègues du service, le fleurissement de la commune a évolué. Les 1<sup>er</sup> prix de concours de mairies fleuries se sont accumulés.

Agent chargé de la Mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) volontaire depuis 2004, il dispense également les conseils nécessaires aux 23 agents évoluant dans les services.

Son investissement dans les services de secours ainsi que les compétences dont Hervé PAGÉ a fait preuve dès le départ ne se sont pas démenties au cours de sa carrière.

Monsieur le Maire a donc agrafé, au nom de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, la médaille d'honneur communale échelon argent sur les récipiendaires, en récompense de leur dévouement au service de la collectivité locale.

## INFORMATIONS

Le service "location de salles" est assuré depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012 par Madame Nathalie POUPEAU  
☎ 06 14 72 33 75

Le service de police municipale est interrompu depuis le 31 mars 2012

## CONNAISSEZ-VOUS L'HISTOIRE DE CETTE CROIX ?



Positionnée à différents endroits de la Commune, des croix font partie de notre patrimoine. Au carrefour "Les Goderies" celle posée depuis le 18 mai 2012, remplace la croix d'origine.

Même si je continue mes recherches, à ce jour, l'histoire m'en est inconnue.

Toutes les personnes possédant des renseignements concernant cette croix peuvent me contacter au ☎ 02 47 65 95 39 ou ☎ 06 73 84 17 52.

Antoine ROBIN

# VIE CULTURELLE - LOISIRS

## MÉDIATHÈQUE

Tout au long de l'année, les bibliothécaires professionnels ou bénévoles vous proposent de nombreuses animations gratuites. Derniers événements marquants : les deux ans de la médiathèque sur le thème de la poésie avec le spectacle "rime ailleurs !", la venue de l'illustratrice Anne-Isabelle Le TOUZE, la rencontre entre les CM2 et Jean-Louis CHEDOZEAU, rescapé du massacre de MAILLÉ, et l'exposition de photographies de "light painting" réalisée par les "ados" de l'accueil jeunes.



Retrouvez le programme complet sur le site internet de la commune à la rubrique "loisirs et culture" : <http://mairie-sorigny.com/>

## LES RENDEZ-VOUS DE LA RENTRÉE A NE PAS MANQUER :

- Exposition de collages de l'artiste Sorignois Giacorode du 11 au 29 septembre.
- Histoires et créations pour les petits lions sur inscriptions le mercredi 12 septembre de 16h30 à 17h30.
- Conférence sur l'histoire des éoliennes Bollée-Lebert en Touraine par Jean-Claude Pestel : le vendredi 14 septembre à 18h30.
- Ah ! Nos belles régions ! Les contes et légendes de Bretagne (public adulte) : vendredi 28 septembre à 18h30.
- Soirée coups de cœur : vendredi 28 septembre à 20h.

Après la fermeture estivale du 30 juillet au 20 août,

l'équipe de la médiathèque sera de retour en pleine forme pour vous proposer d'autres aventures culturelles.

## LE CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU 26 AVRIL 2012

### VOTE DES SUBVENTIONS 2012

Ass. Départementale des Aides ménagères	76 €	Dix doigts (association les)	300 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Val Indre	360 €	Drôles en Scène	536 €
Amis des Perraults	200 €	Echo du Cœur	554 €
Association Football	3 500 €	Fit Latino	300 €
Ass. des Parents d'Élèves de SORIGNY	2 350 €	Gymnastique volontaire	500 €
Ass. Tennis SORIGNY	800 €	Hibou T'chou	30 000 €
Atout lire	1 000 €	Nature et Environnement	200 €
CFA CMA JOUÉ LES TOURS	70 €	Secours Catholique	100 €
Comité de Jumelage	2 000 €	Sté d'Horticulture Tourangelle	400 €
Coopérative école maternelle	140 €	Sorigny Mon Village	300 €
Coopérative école maternelle : voyages	900 €	Prévention routière	100 €
Coopérative école élémentaire	230 €	Techno Scène (fête de la musique)	1 600 €
Coopérative école élémentaire : voyage	2 700 €		

# LE CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU 26 AVRIL 2012

## DÉNOMINATION DES VOIES

- Sur la zone Isoparc la Rue Maryse BASTIÉ devient "Avenue Régis RAMAGE" tandis que la nouvelle voie partant de l'avenue Régis RAMAGE devient **impasse Maryse BASTIÉ**.
- Dans le lotissement jouxtant le cimetière dit "du Mardereau", la voie est nommée **impasse des Prunelliers**.
- La voie partant du giratoire du lotissement des Perraults vers le lieu-dit "Crétinay" est appelée **rue du stade**.

## MISE À DISPOSITION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL

La Maison des Jeunes située rue de la Voie Dieu est mise à disposition de la Communauté de Communes du Val de l'Indre.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Après du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et de l'ADEME pour l'acquisition d'un véhicule électrique sur la base d'une estimation de 16 451 € HT,
- Après du Département d'Indre-et-Loire pour l'agrandissement du bassin de rétention sur un coût estimé à 291 669 € HT,
- Après du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire et du Département d'Indre-et-Loire pour la mise en lumière de l'église sur un montant de travaux estimé à 60 825 € HT

## INFORMATIONS

### ACCUEIL DES ENFANTS EN CAS DE GRÈVE DES ENSEIGNANTS

Un service d'accueil est mis en place, depuis 2009, il est préconisé aux parents qui le peuvent de garder leurs enfants lors de ces journées.

**Afin de nous permettre de déterminer le nombre d'encadrants, il est impératif d'informer le secrétariat de mairie (Mme Corinne GONCALVES) au ☎ 02 47 34 27 70 de la présence ou non de vos enfants 48 heures avant chaque grève annoncée.**

Restant à votre écoute, la municipalité souhaite que ce service facilite votre organisation ces jours-là. Merci de votre compréhension.

### À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS SORIGNOISES

Si vous souhaitez faire paraître un article agrémenté de photos concernant votre association dans le **bulletin municipal annuel** (parution en janvier), **vous devez le déposer au secrétariat de mairie au plus tard le 5 octobre 2012** ou adresser à : [mairie.sorigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.sorigny@wanadoo.fr)

**Les photos** fournies en **pièce jointe** doivent être en haute résolution afin d'obtenir une meilleure qualité d'impression.

### CRÉATION DE "BADMINTON SORIGNY"

La section Badminton a créé sa propre association et s'appelle désormais **BADMINTON SORIGNY**.

Tous les renseignements sont sur le site : [badmintonsorigny.fr](http://badmintonsorigny.fr) - M. Jean-Marc GUÉRIN.

**De ce fait l'Association Sportive Sorignoise Omnisports n'existe plus.**

### ALSH GARDERIE PÉRISCOLAIRE

La Communauté de Communes du Val de l'Indre exercera la compétence "enfance" sur tout son territoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

À ce titre elle sera l'unique gestionnaire des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et de la garderie périscolaire. Cela permettra, pour l'ensemble des communes de la CCVI de :

- garantir une réponse adaptée aux besoins des familles,
  - mettre en cohérence une politique éducative,
  - proposer une tarification harmonisée.
- Les enfants et les parents retrouveront les mêmes équipes d'encadrement en place sur chaque accueil.

### NOUVEL ARTISAN

**COMERA CUISINES**

**Sarl L'Atelier Sorignois**

Vente et pose de cuisines aménagées et électroménagers

38 rue Nationale - 37250 SORIGNY

☎ 02 47 35 57 72 - Site : [www.comera-cuisines.fr](http://www.comera-cuisines.fr)

### BUREAU DE POSTE

**Horaires du 9 juillet au 25 août 2012  
du lundi au samedi de 9h à 12h**

En dehors de ces horaires, bureau le plus proche :

La Poste de MONTBAZON

Lundi - Mercredi : 9h-12h 14h30-17h30

Mardi - Jeudi : 9h-12h 14h-16h30

Vendredi - Samedi : 9h-12h

# INFORMATIONS

## PLAN CANICULE

En périodes de fortes chaleurs, le dispositif départemental de gestion de la canicule est déclenché. **Afin de mettre à jour le registre communal, les personnes âgées nouvellement concernées et qui le souhaitent peuvent se faire recenser auprès de Mme Sylvie DUCROTOY - ☎ 02 47 34 27 71.**

### CONSEILS en cas de grosse chaleur

- ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
  - manger normalement et boire environ 1,5 l d'eau par jour. Ne pas consommer d'alcool,
  - donner des nouvelles à son entourage,
  - ouvrir les fenêtres la nuit et fermer les volets à partir de 9 h.
- Canicule info service : appel gratuit au ☎ 0800 06 66 66.

## BANQUET DES ANCIENS

Il est offert par le Centre Communal d'Action Sociale à nos aînés à partir de 70 ans, il aura lieu cette année le dimanche 14 octobre 2012 à 12 h à la Salle des Fêtes. Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se faire connaître au plus vite auprès de Mme Sylvie DUCROTOY ☎ 02 47 34 27 71.

## ERDF



**Vous constatez des chutes de tension ou des micro-coupages : Quel phénomène ressentez-vous ?**

- S'agit-il d'une baisse de l'éclairage, un four qui chauffe moins bien ? (=> chutes de tension).
- S'agit-il d'une coupure fugitive ou de quelques secondes avec arrêt des appareils électriques (ex : radio réveil, ...) et ré enclenchement automatique du courant ? (=> micro-coupages).

**A quelle heure cela se produit-il ? A quelle fréquence ?** (plusieurs par jour, une fois par semaine, par mois, ...) Est-ce uniquement en période de grand froid ?

**Etes-vous la seule personne à ressentir ces perturbations** ou est-ce que votre voisinage les ressent également ? Merci de préciser les noms et les adresses des personnes subissant ces perturbations.

**Avez-vous connaissance de l'installation de pompes à chaleur dans le quartier ?**

Merci de nous transmettre ces réponses. Nous les relayerons à notre interlocuteur privilégié qui pourra, grâce aux éléments recueillis, déclencher une étude approfondie du problème ressenti.

## FOOT À SORIGNY

**L'AS SORIGNY FOOTBALL CLUB vous accueille pour une nouvelle saison !**

Rejoignez-nous pour l'année 2012-2013. Pour tout renseignement, contactez dès maintenant les entraîneurs,

- **U7 (2006-2007) :**
  - > Laurent BOUTIN (☎ 06 63 36 39 53)
- **U9 (2004-2005) :**
  - > Benoît RAIMBAULT (☎ 06 24 94 20 98)

## PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Depuis le 22 juin 2009, les demandes de passeports sont à déposer **dans la commune de votre choix** parmi les suivantes : BOURGUEIL, CHAMBRAY-LÈS-TOURS, CHÂTEAU-RENAULT, JOUÉ-LÈS-TOURS, MONTBAZON, NEUILLÉ-PONT-PIERRE, PREUILLY-SUR-CLAISE, RICHELIEU, SAINT-AVERTIN, SAINT-CYR-SUR-LOIRE et TOURS.

**N'OUBLIEZ PAS DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LA COMMUNE CHOISIE.**

## CHALLENGE INTERPISTES DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE

**Pierre GASNAULT** s'est distingué en se classant 122<sup>ème</sup> sur 4 000 élèves participants lors de la sélection du mercredi 13 juin 2012. Sa prestation est un exemple et un encouragement à promouvoir l'éducation routière

## PAROISSE SAINT BRICE DE LA VALLÉE DE L'INDRE



La paroisse Saint Brice de la Vallée de l'Indre s'étend sur onze communes : ARTANNES, CORMERY, COURÇAY, ESVRES, MONTBAZON, MONTS, ST-BRANCHS,

SORIGNY, TRUYES, VEIGNE et VILLEPERDUE.

Les Père Gilles MEUNIER et François SIMON en sont les curés.

Le secrétariat est situé 14bis rue Principale à VEIGNÉ ; ses coordonnées sont le 02 47 73 14 86 et [saintridge.vi@free.fr](mailto:saintridge.vi@free.fr). Il est ouvert du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 16h 30. Un accueil, fait par des bénévoles, a lieu le vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h, hors les vacances scolaires.

Pour toute démarche concernant le baptême ou le mariage, vous devez contacter le secrétariat.

Toutes les informations concernant le fonctionnement de la paroisse sont affichées dans l'église. Sur une table, vous pourrez trouver l'Echo (journal paroissial) et la FIP (feuille d'informations paroissiales). La paroisse a un site sur internet que vous pouvez consulter : <http://www.paroisse-sibrice37.catholique.fr/> À compter du 1<sup>er</sup> septembre, les messes sont célébrées à SORIGNY le 3<sup>ème</sup> samedi du mois à 18 h 30. Une messe a lieu tous les dimanches à VEIGNÉ à 10 h 30. En semaine, messe à SORIGNY tous les jeudis à 9 h à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Votre relais paroissial est Madame Fanny DUROUSSEAU que vous pouvez contacter au 09 51 89 79 12.



- **U11 (2002-2003) :**
  - > Aurélien GAUCHER (☎ 06 27 74 25 13)
- **Séniors & Vétérans :**
  - > Patrick METAYER (☎ 06 13 53 21 66)

Toute l'actualité du club est sur [as-sorigny-football.footeo.com](http://as-sorigny-football.footeo.com)

# NOS ASSOCIATIONS... DATES À RETENIR

## La boule sorignoise

Concours organisé à SORIGNY le **samedi 14 juillet**.  
Inscriptions à partir de 13 h 30. Jet du but à 14 h.  
De même, si vous voulez rejoindre le club, les **entraînements se déroulent tous les vendredis à partir de 14 h** et suivant le temps. La carte est de 12 €/an.  
Vous pouvez contacter Mme Claudette PASQUIER au ☎ 02 47 26 23 04.

## Manifestations à venir

**FÊTE DU 14 JUILLET :**  
Rendez-vous à **21 h 30 à la Salle des Fêtes** pour le départ de la retraite aux flambeaux ;  
**23 h : Tir du feu d'artifice pyrotechnique** dans l'aire de la prairie, suivi d'un **bal gratuit à la salle des fêtes** avec l'orchestre Christian Michel.

## Cérémonies

- Fête Nationale du 14 juillet,
- Commémoration du 11 novembre,
- Commémoration du 5 décembre.

## Association Tennis

L'AS Sorigny tennis organise un stage du **16 au 20 juillet de 9h30 à 16h30**.

Programme du stage :  
- 9h30 à 12h30 : Tennis  
- 12h30 à 14h : Pique-nique tiré du sac  
- 14h00 à 16h30 : Multi-sport et/ou tennis  
Prix : 110 €

Renseignements et inscriptions auprès de Brice DAVOURIE ☎ 06 07 70 05 85 - [brice.davourie@free.fr](mailto:brice.davourie@free.fr)

Le traditionnel tournoi de Tennis (ouvert aux joueurs de catégorie **non-classés à 3/6**), homologué par la Fédération Française de Tennis se déroulera du **10 août 2012 au 26 août 2012**.

Inscriptions auprès d'Anthony GARNIER ☎ 06 11 29 58 49 [anthony.garnier14@sfr.fr](mailto:anthony.garnier14@sfr.fr)

Vous êtes invité à venir regarder les rencontres.

Les demi-finales auront lieu le **25 août** et les finales le **dimanche 26 août à partir de 14 heures**.

Portes ouvertes :

**Samedi 8 septembre 2012 de 10 h à 16 h**

Licenciés et non licenciés, adultes et enfants.

Inscriptions possibles pour jouer au tennis cet été (juillet et août).

Prix : 50 €

## Sorigny mon village

**18 Août 2012 : marché nocturne**

Un premier pas vers une tradition, chaque année, le 3<sup>ème</sup> samedi d'Août, Marché Nocturne **à partir de 18 heures**. Au cœur du village vous retrouverez de nombreux exposants et des animations de rues. Restauration sur place. Nous espérons que vous pourrez venir nombreux.

## Forum des associations

Salle des Fêtes : le **samedi 1<sup>er</sup> septembre de 14 h à 18 h**.

## Gymnastique volontaire

Reprise dès le début Septembre :

- **Lundi 10 Septembre de 10 h à 11 h**. ACTIGYM avec CANDY

- **Jeudi 13 Septembre**

**de 19 h à 20 h** : Gym assouplissement (Stretching) Avec JOEL

**de 20 h 15 à 21 h 25** GYM PLURIELLE avec CANDY

À chaque âge sa spécialité mais à tout âge :

**Bouger** : un peu, un peu plus, beaucoup pour garder :

Sa Forme, sa souplesse, son dynamisme en pratiquant une Gym près de chez vous :

Rendez-vous dans un même lieu : Salle polyvalente rue de la Voie Dieu.

Meilleur accueil à tous : Femmes, Hommes Jeunes - Adultes - Aînés.

En Projet de fin Septembre à Décembre :  
ouverture d'un atelier " Seniors "  
"Gym Equilibre - Prévention des chutes"  
avec une animatrice qualifiée

## Téléthon

Le comité directeur du TÉLÉTHON organise un **concours de pétanque le samedi 15 septembre en doublettes**, 4 parties, **terrain salle polyvalente** : jet du but à 14 h 15 : 5 €/joueur. Merci de venir nombreux pour soutenir les malades. Toute la recette sera bien sûr reversée au TÉLÉTHON.

## Zumba

Fort de son succès sur l'année écoulée, l'association FIT LATINO renouvellera ses cours de ZUMBA **dans la salle des fêtes** afin d'accueillir un maximum de danseuses.

Vous danserez sur des rythmes salsa, cumbia, merengue, reggaeton, tout en sculptant votre corps.

**Les cours reprendront début septembre les lundis et mercredis de 21 h à 22 h.**

Séances d'essais possibles.

Pour tous renseignements, contactez l'association au ☎ 02 47 34 85 15.

Rejoignez le mouvement ZUMBA.